

Pôle Veille et Gestion des Alertes Sanitaires

Affaire suivie par : Dr Catherine REITZER
Courriel : catherine.reitzer@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 88 93 33
Télécopie : 03 59 81 37 19

Réf : DPPS/VGAS/2015/06/25/N ° 194

Mesdames et Messieurs les Maires
de la région Alsace

Strasbourg, le - 6 JUIL. 2015

Objet : Prévention des maladies transmises par les tiques

Madame, Monsieur le Maire,

Une des priorités de santé publique de notre région est la prévention des maladies transmises par les tiques. Nous sommes, en effet, particulièrement touchés par la maladie de Lyme avec l'incidence (nombre de nouveaux cas de la maladie par an) la plus forte en France : entre 180 à 232 cas pour 100 000 habitants.

La prévention repose sur 3 principes très simples :

- se protéger pour éviter de se faire mordre par les tiques ;
- s'examiner au retour d'un séjour dans un espace naturel afin d'ôter la ou les tiques ;
- se surveiller en cas de morsure par une tique et savoir quand consulter un médecin.

Vous trouverez, en pièce jointe, un document régional de prévention que vous pouvez mettre à disposition de vos administrés. Vous pouvez le joindre, si vous le souhaitez, à votre bulletin municipal.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez joindre le Dr Catherine Reitzer au 03 69 46 30 16 ou par mail à l'adresse suivante : ars-alsace-veille-sanitaire@ars.sante.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Laurent Habert
Directeur général